

**Lettre ouverte à Mrs Troussel, Molossi,  
aux conseillers départementaux de Seine Saint Denis**

Epinay le 10/12/2017

M. Troussel, Mrs les conseillers,

444 habitants d'Epinay sur Seine (1) ont signé la pétition par laquelle ils vous demandent le maintien de la PMI d'Orgemont et des 117 centres de PMI du département.

N'ayant pas de réponse à notre courrier du 6 octobre demandant un rendez vous à M. Troussel, une délégation de signataires vous a rencontré et remis un courrier le 26 octobre à l'entrée du conseil départemental.

M. Troussel nous a répondu « *je ne vous recevrai pas car il n'y a pas de projet* ».

Pas de projet ? Ceci est contradictoire avec le courrier que M. Molossi, vice président du conseil départemental chargé de l'enfance et de la famille, a adressé le 3 octobre au maire d'Epinay :

*« Par un courrier du 29 juin 2017, vous nous interpellez sur le devenir du centre de PMI Orgemont d'Epinay sur Seine .*

*Une étude d'implantation des centres de PMI a été réalisée entre 2015 et 2017 aboutissant à des préconisations adaptées à chaque territoire en fonction des évolutions socio-démographiques et urbaines à venir. En effet, la Seine Saint Denis fait l'objet d'importantes mutations urbaines et d'un fort développement de l'offre des transports en commun. C'est pour tenir compte de ces mutations, des spécificités socio-démographiques et des besoins en matière de prévention et de protection infantile, que je souhaite adapter l'implantation et le maillage actuel des 114 centres de PMI.*

*Soyez assuré de mon souci de maintenir un service de qualité pour tous les habitants de notre département. Cette étude fait actuellement l'objet d'une appropriation en interne (professionnels de PMI, représentants du personnel) et sera présenté aux différents élus municipaux d'ici à la fin de l'année 2017 »*

Ce courrier est lui-même contradictoire avec la pétition « *pour le maintien des services publics de proximité* » à l'initiative du conseil départemental qui - envisageant la suppression du département dans le cadre du « grand Paris » - commence par « *Demain, qui accueillera les enfants des 55 crèches départementales et les familles suivies dans les 117 PMI ? Qui protègera l'enfance en danger ? ...* »

Si le département est le garant du maintien des 117 centres de PMI, pourquoi le courrier de M. Molossi parle-t-il de 114 centres ? 3 centres auraient-ils déjà fermé ?

Alors que les personnels et leurs représentants sont aujourd'hui confrontés à un projet de mutualisation des compétences dans des « maisons de la solidarité » et de 23 fermetures de centres de PMI (2), alors que M. Molossi laisse entendre dans sa réponse que les parents pourraient emprunter les transports en commun (en « *fort développement* ») pour aller dans un autre centre que celui de leur quartier (qui serait fermé ?), **M. Troussel affirme « il n'y a pas de projet ! »**

.../...

**Dans ce cas, pourquoi ne répond-il pas à notre courrier en garantissant le maintien de la PMI d'Orgemont et des 117 centres du département ?**

Mrs les conseillers, le réseau de PMI apporte une aide indispensable aux jeunes femmes, aux femmes enceintes et aux mères d'enfants en bas âge. Ce service de proximité dans chaque quartier est d'autant plus nécessaire que l'accès à des pédiatres ou autres spécialistes dans le secteur privé est quasiment impossible dans le désert médical que deviennent nos banlieues. L'accès à l'assistance et aux soins via un guichet unique à travers un nombre limité de « maisons de la solidarité » supprimerait la notion même de proximité et compliquerait l'accès au service (attente, transport , etc...)

La PMI d'Orgemont compte deux puéricultrices, deux auxiliaires, un psychologue, une sage femme, une psychomotricienne (qui fait des consultations au centre et à domicile), des consultations avec quatre médecins et une gynécologue. Sa fermeture **serait une régression sociale sans précédent**, une régression à l'encontre du droit des femmes, et mettrait en danger la santé des futures mamans et des enfants en bas âge de ce quartier excentré de la ville.

**M. Troussel, nous vous demandons des garanties de maintien du centre d'Orgemont, des 4 centres de la ville, des 117 centres du département,**

**Mrs les conseillers départementaux, nous vous demandons d'intervenir pour une délibération du conseil départemental garantissant le maintien des 117 centres de PMI du département.**

Veuillez agréer, Mr le Président, Mrs les conseillers, l'expression de notre considération,

Premiers signataires:

Zarah ABBAS (association MHP), Stéphane BERGER (président du Conseil Citoyen d'Orgemont), Rodolphe BOUTIN, conseiller municipal (divers gauche), Madjid CHALLAL conseiller Municipal (EELV), Françoise EBERMEYER (POID), Marie France GALLUT (membre du Conseil Citoyen d'Orgemont), Nicolas HUET (POID), Jacques GUILLEZ (POID), Jean Claude Maître Pierre, Jean Claude MONGE (POID), Marie Thérèse MOUSSINGA, Alain NAOUENNEC (EELV), Gilles PARCABE (POID), Daniel RIGAULT (PCF), Pierre Franklin TAVARES conseiller municipal.

**Note 1 : 502 habitants ont aujourd'hui signé ce texte (20/11/2017)**

**Note 2 : la fermeture des 23 centres entre 2018 et 2024 (dont celui d'Orgemont entre 2020 et 2022) a été officiellement annoncée aux personnels le 17 novembre.**

Contact

Gilles PARCABE,  
06 75 16 99 05  
copoepinay@orange.fr